



Fraction de Commune  
**L'Orient**

## **ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT**

MARDI 08 SEPTEMBRE 2020 à 20H à L'HÔTEL DE LA POSTE DE L'ORIENT

---

Présence du Conseil Général : 20

Conseil exécutif: 5

Les excusés : 19

---

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Préavis no 1 / comptes 2019

Monsieur Bernard Stucki débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée extraordinaire qu'il aurait souhaité éviter pendant la crise du COVID. L'assemblée du mois de juin avait été annulée pour les mêmes causes et Monsieur Stucki avait fait la demande auprès de la préfecture afin de reporter l'approbation des comptes par l'assemblée à la séance du 15 décembre 2020 mais celle-ci a été refusée car le canton souhaite recevoir les comptes pour le 30 septembre 2020.

Aucune assermentation ne se fera faite ce soir.

### **Point 1. Contrôle des présences :**

20 personnes sont présentes au conseil général, 5 personnes au conseil exécutif.

19 personnes excusées qui sont : Messieurs Charles-André Piguet, Hubert Kowloski, Eric Rochat, Robert Masson, Daniel Bula, Georges Meylan, Bernard Walter, Michel Bodenmann, Christian Piguet, Reymond Lavanchy, Pascal Simonin, Golay Pierre-André & Mesdames Monique Busset, Irène Rochat, Marie-Thérèse Donato, Marie-France Masson, Danielle Flaction, Maria Luthi, Franceline Piguet, Marie-Thérèse Bodenmann

### **Point 2. Préavis no 1 / comptes 2019**

Monsieur Eric Rochat étant absent, Monsieur Christophe Bonny prend la parole afin de présenter les comptes de l'exercice 2019.

La commission des finances s'est réunie le mardi 21 juillet 2020 à 18h00 au nouveau bureau du conseil exécutif afin d'étudier et rapporter sur le dit Préavis.

Non sans avoir une pensée émue pour Monsieur Georges Masson membre de la commission, les personnes suivantes étaient présentes : Messieurs André Reymond, Jean-Claude Blattmer, Eric Rochat et moi-même ainsi que Catherine Golay, boursière qui comme toujours répond avec précision à nos différentes questions sans compter également la présence du Conseil Exécutif in corpore.

Nous vous rappelons que selon la loi cantonale sur les communes et fractions de commune, le contrôle des comptes est obligatoire.

Pour votre information, les diverses opérations relatives aux comptes du grand livre, le solde du compte Postfinance, la vérification des comptes d'impôts, les soldes des comptes courants bancaires et des prêts hypothécaires ont été effectués.

Le fiduciaire remarque une amélioration dans les comptes débiteurs chauffage. Plusieurs reliquats ayant été encaissés ou défalqués car irrécupérables. Il en est de même pour la gestion des comptes débiteurs en général.

Voici quelques commentaires au sujet des chapitres ci-dessous :

**Administration générale** : le dépassement par rapport au budget est dû à l'augmentation du compte « jetons de présence ».

**Finances** : le produit de l'impôt 2019 de 187'880.95.- est en légère augmentation par rapport aux comptes 2018.

La question suivante avait été posée à savoir quelle serait l'évolution de ce poste au vu de la conjoncture actuelle, la réponse fournie par Monsieur le Boursier communal nous informe que l'impôt sur les personnes morales ne représente que le 10% du montant encaissé donc il n'y aura pas beaucoup de changements.

Les amortissements du patrimoine administratifs se montent quant à eux de 231'500.-.

**Domaines et bâtiments** : Nous constatons que les revenus sont supérieurs aux charges de plus de 200'000.- comme l'exercice précédent.

**Hôtel de la poste** : un dépassement est remarqué par la prise en charge d'une part des frais de chauffage ce qui ne sera plus le cas avec le nouveau bail émis avec les tenanciers sans tenir compte de la partie administrative du bâtiment.

**Germinal** : le loyer a été totalement réglé par l'ancien locataire du magasin, toutefois ce n'est pas le cas concernant les frais de chauffage qu'il a fallu déduire et ceci pour un montant de 5'502.05.-.

**Messidor** : Le bâtiment est maintenant équipé de compteurs individuels pour le chauffage. Il faudra cependant être vigilant sur le contrat d'entretien qui doit être conclu avec le fournisseur.

**Salle Villageoise** : La toiture montre des signes de vieillesse et fera donc objet d'une ouverture de préavis pour l'année prochaine. Une étude est actuellement en cours.

**Travaux** : moins de charges par rapport au budget car moins de frais d'éclairage mais cela peut varier d'une année à l'autre.

**Bilan** : Le compte de rénovation de l'Hôtel de la Poste n'est pas encore bouclé, il devrait y avoir un dépassement de 50'000 à 60'000.- dû à quelques « surprises » inévitables lors de ce genre de gros travaux mais ne devrait pas excéder les 2.5% du montant total du préavis.



La place verte n'ayant pas été terminée en 2019, le solde mentionné n'est pas définitif. Le total du bilan augmente sur cet exercice en raison du fonds de réserve pour les travaux de l'Hôtel de la Poste.

La Fiduciaire relève encore le cautionnement de 50'000CHF en faveur de la Garderie des Aristochats pour un compte ouvert auprès de la Raiffeisen du Brassus. L'annulation de ce cautionnement est toujours en attente.

Pour conclure, l'assemblée accepte : les comptes de l'exercice 2019 se concluant avec un bénéfice de 564.98 CHF et relève la commission de son mandat et décharge le conseil exécutif pour sa gestion 2019.

Monsieur Stucki reprend la parole en informant que nous recherchons quelqu'un pour remplacer Monsieur Georges Masson décédé car il faisait partie de la commission des comptes. Actuellement personne ne s'est manifesté pour le remplacer nous verrons donc cela au mois de décembre lors de la prochaine réunion.

Il tient également à remercier la Secrétaire Lynda Cabras ainsi que Madame Catherine Golay pour le travail effectué afin que la réunion puisse se dérouler au mieux.

Monsieur Pierre Maurice RoCHAT prend la parole afin de remercier Madame Catherine Golay pour tout le travail effectué merveille durant toutes ces années.

Monsieur Philippe Gauljaux tient à remercier les personnes qui ont participé à la mise en place du rond-point provisoire.

Monsieur Roland Zahnd prend la parole pour informer de son étonnement sur la future mise en place de la piste cyclable qui va amputer une partie de la route actuelle ce qui engendrera des travaux considérables et il regrette l'avis du Conseil Exécutif quant à ce projet.

Monsieur Bernard Stucki complète en informant qu'il y aura de toute façon une votation avec tous les propriétaires ainsi qu'une mise à l'enquête. La durée de ces éventuels travaux est estimée à 3 ans.

Monsieur Stucki clôt cette assemblée en remerciant chacun d'être venus, et informe que la prochaine séance aura lieu **le mardi 15 décembre 2020 à 20h à l'Hôtel de la Poste.**

Le Président :

Bernard Stucki



La secrétaire :

Lynda Cabras